



NOTE DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Point 38 : Ressources humaines et égalité des sexes

ÉGALITÉ DES SEXES DANS L'AVIATION MONDIALE

(Note présentée par l'Afrique du Sud)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Sous la direction de l'OACI, deux sommets mondiaux sur l'égalité des sexes en aviation ont été organisés dans le cadre de la réalisation de l'objectif de développement durable 5 des Nations Unies sur l'égalité des sexes et dans le prolongement de la résolution A41-26 de l'Assemblée de l'OACI – *Programme OACI pour l'égalité des sexes visant à promouvoir la participation des femmes dans le secteur mondial de l'aviation*.

Il n'existe aucune donnée empirique qui étaye l'idée selon laquelle l'autonomisation des femmes dans l'industrie compromettrait de quelque manière que ce soit l'intégrité du système aéronautique. À l'échelle mondiale, les femmes occupant des postes de direction obtiennent d'excellents résultats tant sur le plan commercial que sur celui de la direction, dans la fonction publique comme dans le secteur privé. L'égalité des sexes et la méritocratie ne sont par conséquent pas incompatibles. Les conclusions des deux sommets organisés avec l'OACI soulignent la nécessité de collecter et d'analyser des données afin de veiller à ce que les décisions se fondent sur des informations factuelles plutôt que sur des opinions. En outre, en partageant des programmes qui donnent des résultats positifs, les États membres peuvent apprendre les uns des autres et contribuer ainsi à la réalisation de l'objectif d'une représentation 50/50 d'ici à 2030.

L'Afrique du Sud a répondu positivement à ces mesures et à bien d'autres encore et partage les progrès réalisés par les parties prenantes sud-africaines de l'aviation en matière d'égalité des sexes et de représentation.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre acte que l'inégalité entre les sexes est l'un des facteurs susceptibles de freiner le développement de l'industrie ;
- b) prendre note des bons exemples d'égalité entre les sexes dans certains États et inviter tous les États à partager leurs meilleures pratiques ;
- c) inviter les États membres à veiller à l'intégration des questions relatives aux femmes dans les programmes existants tels que le NGAP et d'autres programmes similaires ;
- d) demander au Secrétariat de mettre en place un mécanisme permettant de suivre les progrès réalisés dans le cadre des plans d'action, de partager des idées et d'établir des références ;
- e) inviter l'OACI et les États membres à faire en sorte qu'il existe des programmes propres à l'industrie de l'aviation en faveur de l'autonomisation des femmes à l'échelle mondiale, continentale et nationale afin de renforcer les capacités du secteur ;
- f) prendre note des progrès réalisés par l'Afrique du Sud dans la réalisation des objectifs d'égalité des sexes ;
- g) demander au Secrétariat de combiner le Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation et le Sommet sur la prochaine génération de professionnels de l'aviation et de veiller à ce qu'ils soient organisés au moins tous les deux ans.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques, à toutes les priorités élevées et à tous les catalyseurs de soutien, en particulier ceux liés à l'égalité des sexes en aviation.
<i>Incidences financières :</i>	Les incidences financières seront déterminées par les programmes adoptés par les États membres dans leurs plans d'action respectifs. Le coût de l'organisation du Sommet sur l'égalité des sexes sera pris en charge par l'État hôte.
<i>Références :</i>	A/RES/70/1, <i>Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030</i> Résolution A39-30 de l'Assemblée de l'OACI Résolution A39-25 de l'Assemblée de l'OACI Résolution A41-26 de l'Assemblée de l'OACI Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation, Le Cap (Afrique du sud), Communiqué, 2018 Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation, Madrid (Espagne), <i>Rising to the Challenge, A Call to Action for Moving from Aspirations to Achieving Gender Equality in Aviation</i> Analytique des données de l'OACI, 13 février 2024

1. INTRODUCTION

1.1 L'Assemblée de l'OACI réunie en sa 41^e session a adopté la résolution A41-26 *Programme OACI pour l'égalité des sexes visant à promouvoir la participation des femmes dans le secteur mondial de l'aviation* et appelé les États membres et les régions à prendre plusieurs mesures.

1.2 En particulier, les conclusions de l'Assemblée priaient instamment les États, les organisations régionales et internationales de l'aviation et l'industrie aéronautique internationale d'adopter une position et des engagements fermes et déterminés pour faire avancer les droits des femmes, et de prendre les mesures nécessaires pour renforcer l'égalité entre les sexes en adoptant des politiques, ainsi que l'établissement et l'amélioration de programmes et projets visant à améliorer les perspectives de carrière des femmes dans l'industrie de l'aviation. En outre, et entre autres, l'Assemblée a également réaffirmé son engagement à atteindre l'objectif ambitieux d'une représentation 50-50 (femmes-hommes) d'ici à 2030 à tous les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans le secteur mondial de l'aviation.

1.3 En 2018, l'OACI, en collaboration avec l'Afrique du Sud, a organisé le tout premier Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation, créant ainsi un cadre pour l'engagement, le partage des meilleures pratiques et l'échange d'idées sur la manière dont l'industrie de l'aviation atteindra l'objectif 5 de développement durable des Nations Unies sur l'égalité des sexes d'ici à 2030. Ce sommet s'est conclu par un communiqué appelant principalement les États membres et les parties prenantes à prendre quatre mesures, à savoir élaborer des politiques et des plans d'action, plaider en faveur de l'égalité des sexes et démontrer leur engagement au plus haut niveau ; éliminer ou atténuer les préjugés et les stéréotypes à la maison et à l'école afin d'améliorer l'accès des filles à l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) ; pour l'OACI et ses États membres, en collaboration avec les partenaires internationaux du secteur aéronautique, travailler ensemble pour collecter, analyser et partager des données mondiales ventilées par sexe sur une base volontaire ; et accélérer l'égalité des sexes en aviation grâce à des partenariats avec des parties prenantes partageant une vision et des objectifs communs en matière d'égalité des sexes.

1.4 Fort du succès du premier sommet, le ministère des Transports, de la Mobilité et des Programmes urbains, au nom du gouvernement espagnol, a accueilli le deuxième Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation, qui s'est tenu à Madrid, en Espagne, afin de promouvoir les objectifs de représentation des femmes aux postes d'encadrement et de direction.

1.5 L'édition 2023 du Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation s'est engagée à accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'aviation en entreprenant les actions clés suivantes : collecte et analyse de données ; politiques en matière d'égalité des sexes et intégration de la dimension de genre ; travail décent, développement de carrière et conditions de travail ; leadership et modèles à suivre.

1.6 Selon l'OACI, sur les 965 341 personnes interrogées dans les six régions (Afrique, Asie-Pacifique, Europe, Amérique latine-Caraïbes, Moyen-Orient et Amérique du Nord), 94,87 % sont des hommes et seulement 5,13 % sont des femmes (source : analyse de données de l'OACI, 13 février 2024).

1.7 Une ventilation de ces statistiques indique que 3,11 % des techniciens/mécaniciens de maintenance d'aéronef, 21,12 % des contrôleurs de la circulation aérienne et 4,69 % des titulaires de licence de pilote de ligne sont des femmes dans l'ensemble des six régions.

1.8 En Afrique, en particulier, 2,79 % des techniciens/mécaniciens, 5,21 % des pilotes de ligne et 15,01 % des contrôleurs sont des femmes.

2. ANALYSE

2.1 L'Afrique du Sud soutient le Programme OACI pour l'égalité des sexes. L'Afrique du Sud considère le Réseau mondial des coordonnateurs pour les questions relatives à l'égalité des sexes et le Programme des ambassadeurs mondiaux comme des outils essentiels pour l'égalité des sexes, et elle est pleinement représentée et participe à la plateforme du Réseau mondial des coordonnateurs pour les questions relatives à l'égalité des sexes.

2.2 Grâce à ce réseau, l'OACI et ses États membres collaborent pour promouvoir l'égalité des chances pour les femmes dans tous les domaines du secteur aéronautique, contribuant ainsi à un secteur plus inclusif et plus diversifié.

2.3 L'idée selon laquelle la représentation des sexes pourrait abaisser les normes n'est étayée par aucune statistique dans le monde. Au contraire, il est avéré que la diversité contribue positivement au système de l'aviation. L'égalité des sexes et la méritocratie ne sont pas incompatibles.

2.4 La représentation des sexes reste importante dans tous les secteurs, et pas seulement dans l'aviation. C'est pourquoi des instances telles que le Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation sont essentielles pour influencer et encourager l'action et les progrès dans ce domaine important.

2.5 Après 2018, il a fallu cinq ans à l'OACI pour organiser le sommet suivant en 2023, et trois années se sont écoulées depuis le dernier sommet. Malgré l'impact causé par la Covid-19, la cohérence et l'engagement restent de mise pour perpétuer le dialogue et les engagements en cours sur l'égalité des sexes jusqu'à ce que l'objectif de développement durable des Nations Unies visant à assurer une représentation suffisante des femmes dans les structures critiques soit atteint. Des instances telles que le Sommet démontrent l'engagement et encouragent la responsabilité parmi les États membres.

2.6 ACTIONS ENTREPRISES PAR L'AFRIQUE DU SUD DEPUIS 2018 :

2.6.1 L'International Society of Women Airline Pilots a classé l'Afrique du Sud en troisième position après l'Inde et l'Irlande dans une étude mesurant le nombre de femmes pilotes dans les postes de pilotage. Dans cette étude, 9,8 % des pilotes étaient des femmes en 2021.

2.6.2 En Afrique du Sud, 29,6 % des techniciens/mécaniciens de maintenance d'aéronef, 70,4 % des contrôleurs de la circulation aérienne et 8,5 % des titulaires de licence de pilote de ligne sont des femmes.

2.6.3 Sous la direction de l'autorité nationale de réglementation, l'Afrique du Sud a institué le Sommet national sur l'égalité des sexes en aviation, une instance qui permet au secteur aéronautique de partager les meilleures pratiques dans les initiatives pour l'égalité des sexes depuis 2019.

2.6.4 L'Afrique du Sud collecte des données relatives à l'autonomisation des femmes et a réalisé les progrès suivants à ce jour :

2.6.4.1 le gouvernement sud-africain démontre son engagement en faveur de l'égalité des sexes au plus haut niveau des structures de direction grâce à une législation et à des politiques favorables. Le poste de ministre des Transports est occupé par des femmes depuis près de 15 ans et le gouvernement a nommé des femmes à la tête de toutes les entités publiques du secteur aéronautique ;

2.6.4.2 les conseils d'administration de toutes les entités publiques du secteur aéronautique sont composés à parts égales de femmes et d'hommes ;

2.6.4.3 la représentation des sexes est également visible dans les structures de direction, où la répartition moyenne est de 49 % de femmes pour 51 % d'hommes ;

2.6.4.4 Cinq des neuf aéroports internationaux sont gérés par des femmes ;

2.6.4.5 par rapport à la population active, toutes les entités publiques du secteur aéronautique emploient en moyenne 50 % de femmes et 50 % d'hommes ;

2.6.4.6 des progrès considérables ont été accomplis dans la nomination de personnel technique, tel que les contrôleurs aériens, les inspecteurs, etc., où la répartition moyenne est de 35 % de femmes pour 65 % d'hommes ;

2.6.4.7 en 2022, l'Autorité aéroportuaire a nommé la première cheffe des services de lutte contre l'incendie, responsable du plus grand et du plus fréquenté des aéroports d'Afrique (l'aéroport international OR Tambo).

2.6.5 Les entités publiques sud-africaines ont mis en place un certain nombre de programmes d'autonomisation des femmes, comme suit :

2.6.5.1 des programmes de mentorat individuel et collectif pour les femmes ont été mis en place depuis 2020 par l'autorité nationale de réglementation ;

2.6.5.2 l'Autorité aéroportuaire s'est associée à DukeCE et a lancé en 2021 le programme ACSA Women in Power destiné aux femmes gestionnaires d'aéroports et aux femmes responsables des opérations côté piste ;

2.6.5.3 sous la direction de l'autorité nationale de réglementation, les capitaines d'industrie du secteur aéronautique ont signé un engagement à donner un degré de priorité élevé à l'autonomisation des femmes dans leurs organisations. Ces dirigeants ont commencé à rendre compte des progrès de leurs efforts lors du Sommet national annuel sur l'égalité des sexes en aviation ;

2.6.5.4 l'industrie de l'aviation collecte et partage des données sur l'autonomisation des femmes dans le cadre de programmes de stages, d'apprentissage, de formation et de bourses internes et externes de l'organisation.

3. CONCLUSION

3.1 En approuvant les mesures proposées dans la présente note, l'Assemblée soutient la promotion et la participation des femmes dans l'industrie de l'aviation, conformément à la résolution A41-26 de l'Assemblée. Concluons par cette expression sud-africaine : *Igama lamakhosikazi, malibongwe* (Que le nom des femmes soit loué).

— FIN —